

**Conseil  
Municipal  
Du  
29/03/2006**

Réuni à la Mairie de  
Villeparois à 20  
heures 30

Sur convocation  
adressée par le Maire  
aux conseillers  
municipaux  
**le 23/03/2006**  
et avis affiché à la  
porte de la mairie ce  
même jour

Nombre de  
conseillers en  
exercice : **10**

Président de séance

**Le Maire,  
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

**Bruno MICHEL**

**DELIBERATION  
N° 13**

DOSSIER  
REFERENCE

Déposée le  
/ / 2005  
à la Préfecture de la  
Haute-Saône

Affichée le  
: / / 2005  
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

**COMMUNE DE VILLEPAROIS**

\* \* \*

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\* \* \*

**L'AN DEUX MILLE SIX, le 29 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.**

**ETAIENT PRESENTS:** M. BOURGEOIS Michel, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M. ROCHE Patrice, M. VINCENT Olivier.

**ETAIENT EXCUSES OU  
ABSENTS :**

Mme GARNIER Martine,

M. BERSOT Alain,

M BAGUET Thierry,

Pouvoir donné à :

Procuration à Mme JEANPIERRE  
Jacqueline

Lotissement « Les coteaux de la Roche »  
Choix du Maître d'œuvre

\*\*\*

**Rapporteur :** Le Maire

Par délibération N° 47 du 04/11/2005 vous m'avez autorisé à lancer une procédure de consultation dite « adaptée » afin de confier à un bureau d'étude, une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une opération d'urbanisation au lieudit « la roche ».

Par délibération du N° 52 du 16 décembre 2005 vous avez approuvé le dossier de consultation du maître d'œuvre et le programme sommaire de l'opération.

Cette consultation a fait l'objet d'un appel de candidature publié dans le journal « L'Est Républicain » du 19 janvier 2006 à la rubrique annonces légales.

Trois candidatures sont parvenues en mairie dans les délais fixés.

La commission d'appel d'offre élargie à la commission d'urbanisme, réunie le 20/02/2006 a examiné ces candidatures et vous propose de retenir le cabinet EVI Espace de Vie Ingénierie implanté 16 grande rue à Champagny.

Les références de ce cabinet et la qualification de son personnel sont en adéquation avec le programme que nous avons établi et les honoraires proposés sont inférieures aux autres propositions :

Les études préliminaires sont forfaitisées à 4520 € HT et les honoraires de maîtrise d'œuvre du projet sont proposées à 6.35% du montant HT des travaux.

**Décision :**

|                     |          |
|---------------------|----------|
| <b>Exprimées</b>    | <b>8</b> |
| <b>Abstention :</b> | <b>0</b> |
| <b>Contre :</b>     | <b>0</b> |
| <b>Pour</b>         | <b>0</b> |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De retenir le Cabinet EVI - Espace de Vie Ingénierie, 16 grande rue à Champagney pour assurer les études préliminaires et la maîtrise d'œuvre du lotissement communal « Les coteaux de la Roche »
- Autorise le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS